



MUNICIPALITÉ DE  
GRIMISUAT

**Publication du vendredi 10 mai 2024**  
**COMMUNE DE GRIMISUAT**  
**AUTORISATION D'EXPLOITER**

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Grimisuat porte à la connaissance du public que Monsieur Luca Petrillo lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements : Route d'Ayent 19, 1971 Grimisuat  
Enseigne : Boucherie les Landes  
Prestations : Confection de mets à l'emporter, service traiteur  
Horaires d'ouverture : lundi à vendredi, 7h30 à 12h00 et 14h00 à 18h30  
Samedi, 7h00 à 17h00  
Entrée en vigueur : immédiate

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, sous pli recommandé, dans les 30 jours dès la présente publication.

Grimisuat, le 10 mai 2024

L'Administration communale